

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 25 septembre 2012 à 19h30 heures à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lynne Beaton, Inès Pontiroli, Roger Larose et Tom Howard.

ABSENCES MOTIVÉES : Brian Middlemiss, conseiller.

Également présent : M. Sylvain Bertrand, directeur général et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

Le directeur général certifie que la convocation a été envoyée en bonne et due forme.

La séance débute à 19h30.

12-09-1263

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture soumissions
2. Règlement d'emprunt
3. Acrylique- Centre administratif
4. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Dr. Jean Amyotte

Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

12-09-1264

OFFRE D'EMPRUNT

RÉSOLUTION : 12-09-1264

IL EST PROPOSÉ PAR DR. JEAN AMYOTTE, APPUYÉ PAR INÈS PONTIROLI ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Pontiac accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt du 2 octobre 2012 au montant de 267 600 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros **06-07 et 06-11**, au prix de 98,51900, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

29 900 \$	1.85 %	2 octobre 2013
30 800 \$	2.15 %	2 octobre 2014
31 800 \$	2.30 %	2 octobre 2015
32 700 \$	2.45 %	2 octobre 2016
142 400 \$	2.65 %	2 octobre 2017

QUE les **billets**, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE
2012**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 26 SEPTEMBRE
2012**

**12-09-1265
EMPRUNT PAR BILLET**

RÉSOLUTION : 12-09-1265

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pontiac souhaite emprunter par billet un montant total de 267 600 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
06-07	132.600
06-11	135.000

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : DR. JEAN AMYOTTE, APPUYÉ PAR : INÈS
PONTIROLI ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 267 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **06-07 et 06-11** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Edward McCann et le secrétaire-trésorier M. Sylvain Bertrand;

QUE les billets soient datés du 2 octobre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	29 900 \$
2014.	30 800 \$
2015.	31 800 \$
2016.	32 700 \$
2017.	33 900 \$(à payer en 2017)
2017.	108 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Pontiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 octobre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **06-11**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 26 SEPTEMBRE 2012

12-09-1266

ACRYLIQUE CENTRE ADMINISTRATIF

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des offres pour la pause d'acrylique sur la partie non rénovée de l'hôtel de ville à au moins trois entrepreneurs. Le directeur général est autorisé à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire. Un budget de 25 000,00\$ (taxes nettes incluses) est accordé à cet effet et provient du budget # 23-020-00-722.

Adopté

12-09-1267

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».